



N° 224-2023 VSR  
DP 0543232300106

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de La Ville de LONGWY :**

**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de travaux de toiture, 23 rue Pasteur à Longwy, il importe de prendre des dispositions relatives au stationnement dans la commune.

### A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Du lundi 21 Août à 7 H 00 au vendredi 08 Septembre 2023 à 16 H30, les deux places de stationnement devant le 23 et le 25 rue Pasteur sont réservées pour la livraison de matériel.

**ARTICLE 2 :** le stationnement de tout autre véhicule sera interdit durant cette période.

**ARTICLE 3 :** les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

**ARTICLE 6 :** conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Maire de la commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 08 AOUT 2023



**POUR LE MAIRE,  
ADJOINT AU BUDGET, AUX FINANCES ET A LA  
COMMANDE PUBLIQUE,**

*Georges FORDOXEL*  
Georges FORDOXEL